

La Petite Tunisie

LE PETIT TUNISIEN

SOCIALISTE

LE PETIT TUNISIEN

ABONNEMENTS : Tunisie et Constantine : Un an, 10 fr. ; six mois, 6 fr. France et Algérie : Un an, 12 fr. ; six mois 7 fr. Etranger, port en sus. On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste. Les annonces sont reçues en France et à l'Etranger dans toutes les grandes agences et à Tunis aux bureaux du journal.

Rédacteur en Chef : **LACROIX**

REDACTION et ADMINISTRATION : Rues d'Italie et Hannon, Tunis

INSERTIONS : première page : 5 fr. la ligne ; Echos, 2 fr. ; Chronique locale : 1 fr. 50 ; Faits divers : 1 fr. ; Réclames en troisième page, 0 fr. 80 ; quatrième page, 0 fr. 40. Payables d'avance.

Secrétaire de la Rédaction : **GANOUNA**

ROY et MOUGEOT

EJUSDEM FARINÆ

M. Roy et M. Mougeot
L'UN VAUT L'AUTRE

Lettre à n'importe qui

Ecoutez, Monsieur, Et indignez-vous ! Il était une fois un individu qui voulait à tout prix tirer profit du bien d'autrui sans quasiment bourse délier, il s'agissait, en l'espèce, de la minière phosphatée de Kalâa-Djerda, reconstituant très énergique surtout pour sa bourse assez dégarnie que le personnage en question entendait s'administrer sans payer d'ordonnance.

L'on ne saurait trop se répéter quand il s'agit d'un dol qualifié ; l'on ne saurait avec assez de minutie examiner tous les aspects du méfait, et l'on ne saurait hésiter à y revenir toutes les fois qu'un fait inédit surgit à l'examen. C'est précisément ce qui nous ramène aujourd'hui à cette affaire de Kalâa-Djerda qui eut tant de fois les honneurs de nos colonnes, qui passionna nos lecteurs et dont les péripéties constituent les phases du plus audacieux acte de volerie à inscrire aux annales de la colonisation malhonnête de la Tunisie.

Le fait nouveau, c'est la connivence — le terme est moins dur que *complicité* — de M. Bellot, qui agrippa Kalâa-Djerda, et de M. Roy, Secrétaire Général du Gouvernement Tunisien, coupable à nos yeux d'avoir mis sa haute influence au service d'un particulier — à titre gracieux, souhaitons-le —, et cela pour l'aider dans un haïssable trafic de la propriété d'autrui.

A un moment où rien d'apparent ne justifiait la suspicion, nous couvriions M. Roy de fleurs ; il nous est advenu, à souventes reprises, de le défendre contre les pires attaques d'adversaires dont la généralité de cœur n'exclutait pas la parti-pris.

Malheureusement, en faisant l'éloge très fréquent de M. Roy, nous ne nous apercevions pas que celui-ci nous payait d'une monnaie d'ingratitude sur laquelle nous regrettons de n'avoir été fixé que trop tard.

Aujourd'hui que nous savons à quoi nous en tenir, brûtons sans hésiter ce que nous avions adoré, et divulguons une fois pour toutes les vérités bonnes à dire.

Dans l'acte global de brigandage que constitue l'attribution en marge de la loi des phosphates de Kalâa-Djerda à Bellot et consorts, il s'avère que la complicité de l'administration du secrétariat général intervint avec une audace incroyable. Nous ne voudrions pas que l'on puisse nous accuser d'user de termes grossiers et d'injures furibondes dans un exposé historique ; aussi nous ferons violence à l'indignation qui nous étirent, et laisserons le simple narrateur céder la place au polémiste.

Voici les faits : Pour parvenir à faire inscrire dans le titre d'immatriculation de

Kalâa-Djerda de prétendus droits possessoires qu'il n'a jamais eus, et qu'aucun tribunal ne saurait lui reconnaître sans faire violence à la réalité légale, M. Bellot avait besoin d'un acte de filiation des dévolutaires-bénéficiaires, acte qu'il s'en vint commander à un notaire arabe de Tunis, dont le nom importe peu à notre exposé.

Or, il est reconnu qu'un notaire qui tient registre paraphé des actes qu'il confectionne peut en délivrer copie à qui lui en demande ; il lui est loisible d'en tirer autant d'expéditions que de clients ; cela est licite, et aucun texte de loi, aucun règlement administratif ne s'y oppose ni ne peut s'y opposer.

Le mandataire judiciairement reconnu des dévolutaires frustrés avait précisément besoin d'une copie de cet acte de filiation très facilement confectionné pour M. Bellot par ordre de M. Roy. Il la commanda au notaire, lui paya soixante francs d'honoraires, et... attendit sous l'orme ! Sœur Anne, au moins, pour avoir longtemps languï, finit par voir accourir au triple galop ses frères salvateurs.

Le mandataire, lui, ne vit jamais rien venir. L'acte de filiation, commandé au notaire, ne lui fut jamais délivré ; un cadî, dont on ne justifiera jamais l'intrusion dans cette affaire, un cadî, agissant par ordre de M. Roy pour le compte de son copain Bellot, s'empressait d'agripper l'acte chez le notaire, décrétait la nullité, et ordonnait la restitution des honoraires.

Cette interdiction formidablement anti-juridique, gigantesquement arbitraire, rentre dans la série des défenses expresses faites à tous notaires de Tunisie de ne rédiger aucun parchemin concernant Kalâa-Djerda à d'autres qu'à M. Bellot, sous peine de suspension et même de révocation ! Nous nous faisons fort de le prouver par la propre déclaration collective de maints officiers ministériels des Fraichiches, du Kef, et de Tunis que l'appât des plus fabuleux honoraires ne saurait faire rédiger un papier notarié où il puisse être question des phosphates de Kalâa-Djerda, sans en référer préalablement au Secrétariat général du Gouvernement tunisien.

Bien mieux, le notaire qui avait aussi inconsidérément accepté l'ordre et l'argent du mandataire, faillit être cassé aux gages. On se contenta de l'intimider, et l'on ne rata pas l'occasion, au premier prétexte futile, de le suspendre pour un assez long espace de temps, puis de le révoquer.

Nous signalons à la stupeur indignée de nos lecteurs, la parfaite inconséquence de M. Roy et de son œuvre illégale. Nous demandons à M. Poincaré et à M. Alapetite de quel droit un fonctionnaire français, de quelque haut pouvoir qu'il soit investi, a pu impunément entraver par l'inertie et l'excommunication les efforts mis au service de plusieurs centaines d'arabes frustrés par des manœuvres dolosives.

Quelque auguste que soit M. M. Roy, il ne saurait se soustraire, sous peine de devenir indésirable, à des explications nécessaires. Nous le mettons sur la sellette des accusés.

Qu'il se défende, s'il le peut !

Qu'il se défende, car il vaut autant que M. Mougeot. Le Ministre des Antiquités de S. A. le Bey ne vaut guère mieux que l'ancien ministre des postes de la République !

Lorsque M. Bellot dut céder la place à M. Mougeot, on pouvait penser que l'ère des iniquités allait cesser, et que la Société des Phosphates Tunisiens allait donner un sérieux coup de barre du côté de la justice, en annihilant l'effet des actes de haraterie de ses fondateurs.

Il n'en fut rien ! M. Mougeot bien stylé et payé par la Société Italienne qui l'emploie agit aussi tyranniquement sinon pis, que son prédécesseur.

Inaccessible au moindre sentiment d'équité, il accumule, par ses actes, la pire des rancœurs dans l'âme des indigènes dépossédés. Que l'administration qui tarde à sévir prenne garde à ce que le vase ne déborde et que ne sonne l'ère des vindictes !

Non content de leur avoir pris leurs phosphates sans rémunération aucune, M. Mougeot vient d'obtenir, grâce à une comédie judiciaire dont nous avons longuement parlé, que les dévolutaires soient mis à la porte de chez eux, que leurs maisons soient démolies et rasées de fond en comble, et qu'ils aillent mendier sur les routes, avec une ridicule indemnité représentant à peine la valeur des matériaux jetés bas !

Le tribunal, que présidait M. Berge, qu'a rendu cette sentence à jugé selon les clauses d'un contrat caduc et léonin dénoncé comme criminel à la tribune de la Chambre. Il s'est trouvé également une justice pour ordonner qu'une maison de Kalâa-Djerda, achetée à la barre du tribunal par un Français serait rasée comme les autres et soit acquéreur dépossédé sans avoir pris possession de l'immeuble, sans avoir même été mis en cause au procès et malgré opposition, appel et tierce-opposition à un aussi abracadabrante jugement bien digne de l'homme haïeux qui porte aujourd'hui la robe rouge de conseiller à la cour d'appel de Paris !

C'en est trop. Nous criions au gouvernement : Cassé-cou !

Ce n'est pas par de telles injustices qu'on ralliera l'Islam à la France ! Le vol initial de Kalâa-Djerda sert aujourd'hui d'assise à des arrêts de justice superficiels et sans autre base que l'accord entre brigands de haute envolée.

Mais il y a pour atténuer l'effet d'un jugement surpris à la bonne foi des juges par l'assentiment intéressé d'un mohammed sans scrupules, des mesures administratives suspensives sinon répressives que nous réclamons avec énergie.

Pour la paix publique, pour la justice, pour le bon renom de la France, pour la condamnation morale des Roy et des Mougeot, souhaitons qu'enfin l'on nous nous écoute !

JEAN-SANS PEUR.

Note du jour

Le Rachat du B. G. Algérien aux Délégations Financières

Aux délégations financières qui viennent de s'ouvrir à Alger, M. le Gouverneur général Lutaud a prononcé un magistral et substantiel discours qui a été fréquemment applaudi par tous les auditeurs.

Parlant de la question du rachat du réseau algérien du Bône-Guelma et des propositions faites au dernier moment par cette compagnie, le Gouverneur général a dit qu'elles lui paraissaient tardives et de nature à reculer pour longtemps la solution de la question de l'Ouenza, tant attendue par la population de l'Est de l'Algérie, si elles étaient prises en considération.

Néanmoins, a ajouté M. Lutaud, vous les examinerez sans idée préconçue, et déciderez dans la plénitude de vos droits, s'il y a lieu de les prendre en considération ou de poursuivre le rachat.

Le Gouverneur général a paru étonné que le B. G. qui, chacun le sait, en Algérie, est resté sourd aux demandes réitérées du commerce concernant les améliorations dans l'ensemble des différents services à apporter puisse venir aujourd'hui mettre une somme considérable de quatre vingt dix millions à la disposition de l'Algérie sans aucune garantie d'intérêts !

L'étonnement de M. le Gouverneur général nous étonne. La situation a bien changé dans le département voisin. Des gisements miniers importants n'attendent que le chemin de fer pour exporter le minerai. D'autres, en pleine exploitation, cherchent par tous les moyens à augmenter leur production.

Tenant compte de tous ces desiderata le B. G. a conclu des ententes financières qu'il n'a pas eu de peine à trouver. Malheureusement pour lui, la question du rachat était trop engagée pour que les délégations financières puissent à notre avis si près du résultat, l'abandonner. Et puis pourquoi ne pas le dire ? Le B. G. sous de précédentes administrations ne faisait rien, pour se concilier la faveur publique.

Il n'y a qu'à lire les journaux algériens et tunisiens de ces vingt cinq dernières années pour se convaincre des dispositions de la Compagnie à l'égard du public. Aujourd'hui si le rachat est de nouveau demandé par les délégations financières, le B. G. ne pourra s'en prendre qu'à lui-même et faire son *mea culpa*.

LE SEMAINIER.

NOS ÉCHOS

PETIT BILLET

DU VIEUX NEUF

Ce n'est pas à aujourd'hui que les ouzirs de cette bonne Madams Riboullique s'en viennent en Tunisie inaugurer des *travways*. Moi qui vous parle, et qui suis un vieux *toussi* fils de *toussi*, je me souviens encore d'un voyage que fit, il y a dix sept ans tout ronds, tout accomplis, un M. Gadaud en Tunisie.

Quis aco ? Vous ne connaissez pas M. Gadaud ? Moi non plus, car je ne l'ai pas vu lorsqu'il vint à Tunis, alors qu'il était ministre de l'Agriculture, le 14 mai 1895.

Il venait chez nous pour présider le concours agricole et étudier les améliorations à apporter au point de vue agricole, dans la colonie. (Déjà !)

Naturellement, il était harangué à l'Enfida par M. de Carnières, qui était vertement remis à sa place, comme cela lui est advenu tout récemment.

Au voyage, le côté mélodramatique ne

manqua pas puisqu'il y eut menu accident au début de l'excursion : un train sommaire avait été organisé sur la voie de Soussa en construction.

Une plate-forme destinée au transport des marchandises avait été transformée en wagon de voyageurs au moyen d'une légère construction en planches.

Au moment d'atteindre les limites de la ligne, à peu de distance de Bir-el-Hafaid, un déraillement se produisit. Un M. Plazen, directeur des haras, fut même blessé... oh ! très légèrement !

Et voilà ce que fut le voyage de ce bon M. Gadaud, qui, depuis, si je ne me trompe, en a effectué un autre, de durée indéfinie, un voyage pour lequel il n'est pas délivré de billet de retour.

ALI BABIL.

La scie hebdomadaire. - Toutes les semaines on peut lire dans les quotidiens la note suivante qui tourne réellement à la scie :

« M. Roy a présidé hier la réunion pour la refonte du code pénal tunisien. »

Nous nous demandons qu'est-ce que cela peut bien faire au public que M. Roy ait présidé cette commission ou qu'il ait passé son après-midi à chercher le moyen d'embêter M. Blanc, car chacun sait que l'entente cordiale n'existe plus entre ces deux hauts fonctionnaires depuis le jour où M. Roy sur « sa demande », encore, lui a cédé sa place de secrétaire général.

M. Delineau. - M. le docteur Delineau, président de la Société Fermière du Casino Municipal vient d'arriver à Tunis par l'un des derniers courriers de France.

Nous lui souhaitons une cordiale bienvenue.

Non-lieu. - Le jeune Pancrazi qui avait été arrêté dernièrement à Paris comme faisant partie de la sinistre bande Bonnot, Carouy et compagnie vient d'être remis en liberté par le juge chargé de l'instruction de cette affaire, aucune charge n'ayant pu être relevée contre lui.

Palmes Académiques. - C'est avec infiniment de plaisir que nous avons vu décerner les palmes académiques à M. Bel, le sympathique inspecteur principal de la voie à Tunis.

Nous lui adressons nos sincères et sympathiques félicitations.

Le Judaïsme Tunisien. - On nous prie d'annoncer la très prochaine apparition d'un journal revue mensuel illustré qui, sous le titre le « Judaïsme Tunisien », sera un organe illustré d'histoire, de mœurs, de littérature, d'ethnologie et d'économie politique. La devise que nous font connaître ses fondateurs a tout lieu de séduire : « Ni politique, ni polémiques, ni personnalités. » Attendons-les à l'œuvre et souhaitons au « Judaïsme » une bonne réussite.

Sur le B.-G. - M. Hermann, le nouveau et avenant directeur de la Compagnie Bône-Guelma se propose de faire, cette semaine une tournée sur le réseau algérien qu'il ne connaît pas encore.

L'imprimerie en Tunisie. - C'est par ce sujet vraiment très intéressant que notre collaborateur et ami M. Isaac Lévy, l'habile président de l'importante association La « Mutualité Ouvrière » inaugurerait la série des causeries professionnelles de ce groupement.

Nous rappelons à nos lecteurs que cette conférence aura lieu au local de la rue El-Mechnaka, 12, « après demain jeudi », à 8 h 30 du soir.

Nul doute que l'on ne se presse en foule pour entendre un des meilleurs typographes de Tunis parler de tout son cœur de « l'ars noble ».

Nous souhaitons bon succès à notre collaborateur dont la campagne en faveur de la classe prolétarienne, parue dans nos colonnes, a été unanimement approuvée.

La Mutualité Ouvrière ouvre également le même jour à 9 h. du matin, la série de ses visites industrielles en allant visiter la Distillerie Ktorza.

OXYGÉNÉE CUSENIER

PREMIÈRE MARQUE DU MONDE

DANS TOUS LES CAFÉS
EXIGER LA BOUTEILLE

A. BEMBARON, Agent
TUNIS. — 57, Rue de Naples, 57. — TUNIS

Clinique Vétérinaire
BONNENFANT, Ad^r
Boxes, Chenil, Pension pour
chevaux et chiens
Route de l'Ariana

Chaux Hydraulique & Ciment Paul POTIN

DEPOT : rue de Turquie (au port)
BUREAU : 22, rue Es-Sadikia
Téléphone :
Tunis n° 197 Potinville n° 2 (réseau d'Hamam-Lit).

Vins, Eaux-de-Vie du Domaine de Potinville F. BERNET

TUNIS — 23, Rue d'Italie, 23 — TUNIS
Liqueurs de Marques
Eaux Minérales, etc.
Livraisons à Domicile

Imprimerie Typo-Lithographique F. WEBER, Tunis

Exposition Universelle de Bruxelles 1910
CLASSE 8. — Lithographie-Gravure : Médaille d'Or
la plus haute récompense.
CLASSE 11. — Typographie : Médaille d'Or, la plus
haute récompense.
CLASSE 12. — Publications périodiques et de luxe :
Médaille d'Argent, attribuée à la Tunisie Illustrée —
M. WEBER a l'honneur d'informer sa nom-
breuse clientèle, et en général tous les comm-
çants, qu'il est à même de fournir tous les genres
d'imprimés en lithographie et gravure, et ce aux
mêmes prix et conditions que les premières mai-
sons de France.

MAISON DE PYROTECHNIE

Joseph PAONESSA, Artificier
Fournisseur de S. A. le Bey et la Ville de Tunis
Magasin de Vente 22 : Avenue Jules Ferry. — TUNIS
Torche en feux de couleurs pour retraites aux
flambeaux — Spécialité de signaux pour la Marine et
les Chemins de fer. — Mèches de Sécurité pour Mines
Fabrique à Borgel, route de la Goulette
TELEPHONE 430

Société Générale de l'Afrique du Nord

Société anonyme — Capital 5.000.000 de Francs
Siège Social à TUNIS : 7, rue d'Alger
Agences à Sousse et à Sfax
Opérations de Bourse — Souscription sans frais aux
émissions — Avances sur titres — Encaissements et
escompte de coupons — Virements télégraphiques —
Billets et Lettres de crédit circulaires — Change de
monnaies.
Correspondants sur toutes les places de France
et de l'Etranger

Les Placements Exceptionnels

5 o/o net d'impôt, sans courtage
ou commission quelconque, constituent un pla-
cement exceptionnel. C'est le cas du
BON DE CAISSE
qui est délivré chaque jour, 15, rue d'Alger, par
la Banque Franco-Tunisienne de Prêts mobiliers

CHAUSSURES FAURE

solides pour la marche et la campagne

CHAUSSURES FAURE

habillées pour soirées

CHAUSSURES FAURE

Pantoufles chaudes et élégantes, sabots
galoches, chaussons

Chaussures FAURE

Dames, Messieurs, Fillettes, Garçonnetts
14, rue d'Italie, Tunis

MAISON A. MODIGLIANI

Fondée en 1868
AGENTS MARITIMES
Affrètements - Assurances Maritimes - Embarquements et Débarquements
Succursales : Bizerte-Sousse-Sfax
Adresse télégraphique : Maritime-Tunis Téléphone 74

BANQUE DE TUNISIE

Société anonyme — Capital 8.000.000 de Francs
Siège social à Tunis, 3, rue Es-Sadikia
SUCCURSALES : à BIZERTE, SOUSSE ET SFAX
Emission de Chèques et de Lettres de Crédit
CHANGE DE MONNAIES
Garde de titres et Objets précieux
Dépôt à vue et à terme et toutes opérations de banque
Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

Société anonyme au capital de 200 millions
entièrement versés
Agences de Tunisie : Tunis, Bizerte, Sfax, Sousse
Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe, avances
sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de
crédits, ordres de bourse, garde de titres, souscriptions, opérations
diverses sur titres, lettres de crédit circulaires et mandats de voyage
payables dans le monde entier.
Dépôt à vue : 2 %
Dépôts à échéance fixe (de 1 an à 3 ans) : 3 %
LOCATION DE COFFRES-FORTS
Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du pu-
blic pour la garde des valeurs, bijoux, titres de propriétés.
Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux dépo-
sants la plus grande sécurité contre le vol et l'incendie.
Location de compartiments à partir de Cinq francs
par mois.

CRÉDIT FONCIER D'ALGÉRIE ET DE TUNISIE

Société anonyme, Capital : 50 millions
SUCCURSALE DE TUNIS : 8, Rue Es-Sadikia
Agences à Sousse et Bizerte
Prêts hypothécaires en participation avec le Crédit
Foncier de France amortissables de 10 à 30 ans.
Opérations de banque, Escomptes, Recouvrement.
Ordres de bourse, Avances sur titres et sur marchan-
dises. Garde de titres. Paiement de coupons. Paiements
Télégraphiques. Chèques et Lettres de crédits sur tous
pays. Location de coffres-forts. Change de Monnaies étran-
gères. Dépôts de fonds à échéance fixe. Un an à 4 ans 3 o/o
Dépôts à Vue : Comptes chèques avec intérêts.

Le Monde

Compagnie Française d'Assurances à Primes Fixes
Contre l'INCENDIE et sur la VIE
SIÈGE SOCIAL : 16, Rue Le Peletier, 16 — PARIS
Capital et fonds de garantie : 90.000.000 de francs
VIE. — Assurances en cas de décès. — Mixtes simples
et combinées, Assurances à terme fixe, dotales et en cas
de vic, Rentes viagères et nouvelles combinaisons très
avantageuses,
INCENDIE. — Assurances d'immeubles, marchandises,
mobiliers, fermes et récoltes. Assurances contre la foudre
et l'explosion des appareils à vapeur. Contre le recours de
propriétaires, locataires et voisins.
Les polices de la Compagnie LE MONDE sont agréées
par le Crédit Foncier de France et par l'Etat français.
S'adresser pour tous renseignements, à M. G. ATTIA,
agent général, Inspecteur de la Compagnie à Tunis,
Passage de Paris (par l'Avenue de Paris).
Agences régionales : BIZERTE : M. A. Laballe - SOUSSE :
M. A. Daninos — SFAX : M. Aurélio Darmon - BEJA : M.
S. Enriquez — LE KEF : M. César Enriquez - MAHDIA :
M. J. V. d'Elie Setbon - GABES : M. Is. Saada SOUK-EL-
ARBA : M. Léon Hanoun — TABARKA : M. Soria.

LUMIÈRE LUX

Éclairage privé et public
par l'incandescence au pétrole
le plus économique qui existe
FRAIS DE CONSOMMATION
d'une lampe de 200 b. 0 f. 015 l'heure
— 800 0 f. 04 —
Lampes pour Hôtels, Châteaux,
Sanatorias, Garages, Ecuries, Rem-
ises, Salles de bal, Fêtes publi-
ques, Caves, Terrasses, Parcs,
Cours, Fermes, Chais, etc.
Darius Bonan
concessionnaire exclusif
pour la Tunisie, Tripoli et Malte
84, rue de Portugal
Téléph. 7 — Adres. télégraphique
UXARIS — Tunis

AGENCE DANA

9, Rue Es-Sadikia, 9 — TUNIS
Déménagements par cadres et voitures capitonnés à
prix très réduits. — Formalités en douane. — Assurances
maritimes — Embarquements et débarquements.
Avances sur marchandises. — Transports pour tous
pays à forfait. — Garde meubles assurés. — Billets circu-
laires. Billets facultatifs et billets des Compagnies Mari-
times, françaises et étrangères correspondants partout
— Emballage de mobiliers, — Maison de confiance. —
Entrepôts avenue de Londresprolongée ; 30, rue de
Montpellier, et rue du Caire. — Téléphone 190.

Grande Distillerie Tunisienne

G. & E. LICARI
USINE A VAPEUR
Rue d'Espagne et Rue de Besançon — TUNIS
Liqueurs de premier choix - Vins en gros
Spécialité d'Amer et de Fernet LICARI
Récompenses à plusieurs expositions et concours, Mé-
dailles d'or Exposition Universelle Paris 1900, Médaille
au Concours Paris 1900.

L'AEROMOTOR

Moulin à vent en acier galvanisé
La plus haute récompense aux Expositions
Pour tous renseignements s'adresser chez
M. P. LECLERCQ et Cie
Avenue de Carthage - TUNIS

HUILES MINÉRALES

Huiles végétales industrielles — Huiles animales
Graisses consistantes
Brosserie, Articles de caves, Couleurs et vernis
Droguerie HABIS
Tunis - 94, rue de Portugal (ang. r. de Belgique)
Plantes médicinales — Produits chimiques. — Eaux
minérales.

Compagnie Générale Transatlantique

SERVICES POSTAUX RAPIDES
Arrivées et Départ de la Semaines
ARRIVÉES
Dimanche, à 4 h. du matin, service rapide de Marseille et Bizerte.
Mardi, à 3 h. du soir, service rapide, de Marseille.
Mercredi, à 5 h. du m. service rapide, de Sfax et Sousse.
Vendredi, 9 h. du matin, service rapide de Malte.
Vendredi, à minuit, service Rapide de Marseille.
Samedi à 3 h. 30 du matin Service d'Alger, Bougie, Djidjelli, Collo,
Philippeville, Bône, La Calle, Tabarka et Bizerte.
Samedi, à 4 h. 30 du matin, Service de Bordeaux, Nantes, et Saint-
Nazaire, par transbordement à Alger.
DÉPARTS
Dimanche, à midi, Service direct pour Marseille.
Dimanche, à 2 h. du soir, service rapide, pour Sfax et Sousse.
Mercredi, à midi et demi, service rapide, pour Bizerte et Marseille.
Mercredi, à 4 h. du soir, service rapide pour Malte.
Vendredi, à 1 h. du soir, service rapide pour Marseille.
Samedi, à 10 h. du matin, Service pour Bizerte, Tabarka, La Calle,
Bône, Philippeville, Collo, Djidjelli, Bougie et Alger.
Samedi à 10 h. du matin, Service pour Bordeaux, Nantes et Saint-
Nazaire par transbordement
A. B. - Un service direct de et pour Bordeaux, Nantes et Saint-Nazaire
à lieu toutes les 5 semaines.
Pour tous renseignements, s'adresser à « l'Agence de la Compagnie
Générale Transatlantique », 3, rue Es-Sadika, Tunis.

Cie de NAVIGATION MIXTE

Compagnie Touache. — Paquebots-Poste Français
AGENCE DE TUNIS
Service régulier à grande vitesse entre la France, l'Algérie, la Tunisie, la Sicile,
la Tripolitaine et le Maroc
Transport des passagers, de dépêches et de marchandises
ARRIVÉES de Marseille, tous les lundis soir. A Marseille tous les
mercredis à 5 h. 15 du matin : De Palermo tous les jeudis à 6 h. du ma-
tin par quinzaine : De Marseille, tous les vendredis, à 4 h. 15 m. : de la
Côte Tunisienne Tripoli, Djerba, Gabès, Sfax, Mehdia, Monastir, Sousse)
tous les samedis à 9 h. 30 du soir. A Marseille, tous les Samedis à 7
h. du matin.
DÉPARTS de Tunis pour Marseille, tous les lundis à 2 h. du soir. De
Tunis pour Palermo tous les mardis à midi (par quinzaine). De Pa-
lerme pour Tunis, tous les mercredis à midi (par quinzaine). De Mar-
seille pour Tunis, la Côte Tunisienne, et Tripoli, tous les mercredis
à midi ; De Marseille pour Tunis tous les mercredis à midi ; de Tunis
pour la Côte Tunisienne (Sousse, Monastir, Mehdia, Sfax, Gabès, Djer-
ba, Tripoli) tous les vendredis, à 7 h. du soir. De Marseille pour
Bizerte, Tunis (hebdomadaire) et Palermo (par quinzaine) tous les
samedis à midi.
Départs réguliers tous les mardis à midi de Tunis pour Sfax, Djerba,
Zarzis et les Bibans et retour par les mêmes escales (sauf modificat.)
La Compagnie accepte avec connaissements directs les marchan-
dises à destination de Toulon, Cannes, Nice, Bordeaux, La Rochelle,
Nantes, Saint-Nazaire, Le Havre, Rouen, Paris, Dunkerque, l'Italie, la
Belgique, la Hollande, la grande Bretagne, la Chine, la Cochinchine,
l'Australie, la Nouvelle-Calédonie et tous les points desservis par la
Compagnie des Messageries Maritimes.
La Compagnie délivre également à toute époque des billets de pas-
sages de Tunis à Paris et retour.
Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis
aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 3, rue d'Alger.
Les agents principaux : PEDELUPE Frères.

Boulangerie - Pâtisserie Anglaise et Viennoise

Téléphone 449 **WAGNER & ie** Téléphone 449
24, Rue d'Italie — TUNIS — Avenue de Paris, 8

PÂTISSERIE DE 1^{er} ORDRE — CONFISERIE FINE — CHOCOLATS
Fournitures pour Soirées, Baptêmes et Mariages
PAIN FRANÇAIS - PAIN VIENNOIS et ANGLAIS - PAIN DE MÈNAGE
Crème Chantilly de France
Service à Domicile — Expéditions dans toute la Régence
Succursale à SOUSSE, angle des rues Marché et Villedon

Petites Annonces

la ligne 0,25 la ligne
Les Petites annonces classées
sont acceptées aux bureaux du
journal le lundi avant quatre
heures du soir. Elles doivent
com porter au moins deux ligne
soit cinquante centimes au mi-
nimum.
Demandes d'emplois
Excellent comptable, jolie écri-
ture, bons certificats, bonnes
références dem. empl. Journal.
Ouvrier agricole, connaissant
spécialement le battage, de-
mande place, irait n'importe où.
S'adresser Bar Goudal, rue
Marcheschau.
Les offres et demandes d'em-
plois sont acceptées gratuite-
ment par le canal de l'Office du
Travail.
Petite correspondance
Nous refusons systématique-
ment toute insertion de na-
ture à choquer la pudeur de nos
lecteurs.
Demandes de location
On désire louer jolie villa, Car-
thage ou environs. S. journal.
Demandes de capitaux
On demande 75.000 fr. pour
construire grand immeuble
sur avenue. Intérêts 7 o/o, durée
du prêt dix ans. Journal.
Divers
On demande à céder participa-
tions dans importante affaire.
minière. Journal.
Leçons
Leçons d'arabe et d'anglais à
domicile. Journal.

PUITS

Ouvriers sont Convertis
LES POMPES de tous systèmes, TRÉVIER, ROUESSOUET
sont réparées par
le DESSUS DE PUIXS DE SÉCURITÉ
en Extrême l'Est à toutes profondeurs
Système L. JONET et C^o S. RAUSSES
LES TRAVAILLES (Mar) Prix 150 Francs
MORUES RÉPARES — FORTIFIÉS à prix de 100 Francs
par semaine, sans frais de transport
— ou DEMANDE DES REPRESENTANTS —

BENGALINE

PEINTURE
email perfectionnée
DÉPÔT :
Droguerie Nationale
Crèche Père et Fils
6, Rue d'Italie, 6
TUNIS
Représentant :
J.-C. BONICI
Rue d'Alger, 11
TUNIS

TUNISIA-PALACE

Hôtel de 1^{er} Ordre
Lumière électrique
150 CHAMBRES ET SALONS
Hôtel de 1^{er} Ordre
Lumière électrique
Le plus bel Hôtel du littoral africain - jardin d'hiver
SEUL HOTEL A TUNIS AVEC ASCENSEUR, TOUT CONFORT MODERNE

la Tripolitaine, que nous avons laissée s'accroître vers l'ouest et qui vers le sud devrait, selon les revendications ottomanes, englober le Baguirmi et le Ouadaï.

Enfin, toujours au point de vue politique, en ce qui concerne plus particulièrement l'Algérie et la Tunisie, si l'on laisse des territoires contigus se développer isolément, et ne considère l'un et l'autre que leurs intérêts immédiats, il est inévitable que de fâcheuses rivalités se produisent sur le terrain économique.

Le Gouvernement de la Régence s'est, pour ainsi dire, habitué à regarder l'Algérie, non pas comme un pays associé plus ou moins aux destinées de la Tunisie et devant avoir avec celle-ci des relations faciles et fréquentes, mais un territoire étranger envers lequel il est prudent de rester constamment en défiance.

Il est remarquable qu'il se soit créé aussi peu de voies de communication entre la Régence et la province de Constantine. De son côté l'Algérie dénonce, comme une sorte de concurrence déloyale, en même temps que comme un oubli regrettable des intérêts de notre marine marchande, la liberté de pavillon laissée à la Tunisie pour le transport de ses phosphates.

Une telle polémique n'aurait pas eu lieu de se produire si une même direction présidait aux destinées de l'Algérie et de la Tunisie.

Enfin au point de vue religieux, nous n'avons pas suffisamment envisagé l'unité de l'Islamisme. Nous aurions dû traiter selon des principes communs l'organisation pour ainsi dire intérieure de l'Islam, ses chefs religieux, ses intérêts temporels, le paiement de l'impôt, le fonctionnement de la justice musulmane. Il n'en a rien été et de nombreuses contradictions apparaissent, si l'on compare notre politique musulmane non-seulement en Algérie, d'une part, en Tunisie, d'autre part, mais encore et à plus forte raison dans l'Afrique occidentale. En Algérie, nous avons eu trop souvent tendance à combattre l'Islam; en Tunisie on a pu nous reprocher parfois de le fortifier avec tous ses abus; dans l'Afrique occidentale et centrale, il est certain que nous l'avons trop longtemps dédaigné et même complètement ignoré. Nous aurons une politique musulmane moins hésitante et sans doute aussi mieux éclairée le jour où nos relations avec l'Islam dépendront d'un service commun. On a essayé vainement de constituer ce service au Ministère de l'Intérieur en 1900; il trouvera tout naturellement sa place au Ministère des Colonies le jour où ce département aura dans ses attributions la haute direction de nos possessions de l'Afrique du Nord.

Un organe central, d'où dépendraient plus ou moins nos rapports avec l'Islam, peut aussi permettre de surveiller et de déjouer les menées des confréries religieuses musulmanes. Ce contrôle est d'autant plus nécessaire et devrait être d'autant plus efficace que la plus puissante de ces confréries celle des senoussistes, a son foyer principal dans la zone d'influence française. C'est dans les régions voisines du Tchad, au Kanem, que le chef suprême du senoussisme a sa résidence. Nous nous sommes peut-être imprudemment heurtés aux forces dont il dispose; après ces conflits armés, nous avons certainement à redouter l'hostilité du senoussisme et nous devons considérer que cette confrérie a de nombreux adeptes, sinon même sa véritable force, en Algérie et en Tunisie. Il nous faut en somme plus que jamais, maintenir un lien permanent entre la politique que nous suivons dans l'Afrique du nord d'une part, et celle où nous nous engageons dans l'ouest et le centre africains d'autre part. Ce lien malheureusement n'existe pas.

L'unité de direction s'impose donc, à ces divers points de vue, dans le gouvernement des diverses fractions de notre empire africain, et c'est au Ministère des Colonies

seulement qu'elle peut être réalisée.

Unité de direction ne veut pas dire au surplus uniformité dans l'action; il ne peut y avoir aucune équivoque sur ce point. L'unité de direction n'exclut nullement la diversité des moyens pas plus qu'un certain art dans les nuances inséparables de toute politique.

Les objections qui sont faites au rattachement immédiat de la Tunisie au Ministère des Colonies se résument en un mot; « Le Maroc ! » Mais l'on tire du Maroc des arguments variés.

M. Gabriel Hanotaux, a constaté qu'il va falloir envoyer des diplomates au Maroc, comme il en a été en Tunisie. On sait comment ce conseil a été suivi! Le Général Lyautey n'est pas le diplomate préconisé par l'ancien Ministre du quai d'Orsay.

Mais à ce point de vue même, M. Hanotaux manquerait son but car il s'exagérerait le contact dont il loue les heureux effets? Les membres du Gouvernement tunisien ne sont pas de la Carrière; leurs subordonnés n'en sont pas davantage. Il n'y a, à Tunis, entourant le Résident général administrateur et non diplomate, qu'un très petit nombre de diplomates, qui ne s'occupent guère d'affaires administratives, tous hommes distingués, cela va de soi.

Le Ministère des Affaires étrangères n'existe, à l'égard de la Tunisie, qu'à titre de direction centrale, et nous avons, pensons-nous, assez démontré que cette direction fut insuffisante, quand elle ne fut pas réactionnaire.

On tire de la question du Maroc un argument plus spécieux. Le sultan de Fez ses sujets seraient très heureusement impressionnés de la situation de tout repos que le Ministère des Affaires étrangères a faite au souverain de la Tunisie, et le passage du protectorat dans d'autres mains serait de nature à les inquiéter.

Nous estimons, au contraire, qu'une situation tout aussi bonne et qui paraîtrait définitive le rassurerait plus que la perspective d'un changement possible, car nul ne peut faire que la question du transfert n'ait été posée, et personne n'est maître de faire cesser les polémiques à ce sujet.

L'argument tiré de l'opportunité d'un changement quelconque nous est toutefois servi avec tant de sérieux que nous nous laisserions peut-être ébranler si la question du Maroc n'était pas déjà réglée par M. Régnaud.

C'est pourquoi, après avoir pesé toutes les objections possibles, y compris celles tirées de nos projets concernant le Maroc, l'on devrait proposer à la Chambre le vote d'un article additionnel à la loi de finances décidant le transfert immédiat au Ministère des Colonies.

Nous osons espérer que M. le Ministre des Affaires étrangères, se plaçant au dessus de toutes considérations secondaires, et n'envisageant que les intérêts supérieurs du pays, acceptera nos conclusions.

E. C.

Absinthe BERGER

SUPERIEURE, SAINE, APÉRITIVE

Speciacles et Concerts

Al Casin Municipal de Tunis

(PALMARIUM)

M. Ch AFRIGAN, directeur artistique.
M. MAGNANI, chef d'orchestre.
Aujourd'hui 14 mai 1912

Débuts de :
GUSTAV BLECKWENN et MISS CLAIRE, les plus forts cyclistes du monde.
Mlle MARTHE DARCLÉY, chanteuse.
Triomphal succès de :
CHARLOTTE DESBLY, diseuse étoile de l'Eldorado de Paris.
TRIO M. W. GALBA les célèbres acrobates comiques.
ROSEL, diseur fantaisiste genre Mayol.
Mlle EVELINE PERRY, chanteuse à diction.
Mlle LUCE D'HERBLEY, chanteuse.
Mlle SUZY, chanteuse.
Mlle JANE PARIS, du Petit Casino de Paris.

Mlle MYOSOTIS, chanteuse.
PALMA-CINEMA, avec ses dernières nouveautés, changement de vues tous les dimanches mardis et vendredis.

ROLLER SKATING RINK

Casino Municipal de Tunis
Aujourd'hui à neuf heures séances publique.
LOCATION DE PATINS 0 fr. 50

Al Cinématographe Omnia-Pala

RUE AMICAR

Aujourd'hui 14 mai 1912

LA FIN DE ROBESPIERRE, épisode de la Révolution Française (9 terminés au 11), film en co leurs joué par Mlle Ventura, MM. Gredillat, Saillard, Dorival. — Le champion, instructif. — J'attends ma mère, comique. — L'ASSASSINAT DE M. JOUIN, CHEF DE LA SURETE, A IVRY, LE 24 AVRIL. — CHARLEY COLMS film policier. — Pour payer sa modeste, comique. — LA VIELLE SERVANTE drame. — La famille Parotin au théâtre. — LA CAPTURE DES BANDITS BONNOT ET DUBOIS, A CHOISY-LE-ROI (suite) — Le lancement du « Montgolfier », sous-marin à Rochofo t. — Dael Armynvelde. Le Gentil. — CONCOURS CINEMATOGRAPHIE DES « LECTURES POUR TOUL » PREMIER PRIX 3 000 FRANCS.

Vendredi : L'OR QUI BRULE.

1 Lire

L'HUMANITÉ

Directeur : Jean JAURÈS

'Le Socialisme'

Journal-Revue hebdomadaire

DIRECTEUR :

JULES GUESDE

Bureaux : 3, rue de la Roquette, PARIS

Pavillon BEAU-SEJOUR

Carthage Station

Restaurant de 1^{er} Ordre. - E. GIRAUD

L'Indicateur Tunisien

Edition 1912, 1.740 pages, prix : francs Franco dans toute la Régence : 10 fr. 60. Extérieur : 11 fr. 35.

En vente à Tunis, 2, avenue de Paris 2, rue Meyerbeer.

INDUSTRIE FUNERAIRE

Félix FISCHER

Tunis 13, route de l'Ariana (en face le Cimetière)
Lire dans le prochain Numéro

Restaurant des Deux-Mondes

CAMILLE, propriétaire

9, avenue de Carthage - Tunis
Repas à la carte et à prix fixe. Pension 55 francs.

Mesdames

HÉMAGÈNE TAILLEUR

Quartier :
Epoques Douleuruses, Irrégularités, Retards, Suppressions,
Seul produit scientifique Adopté par les Hôpitaux de France et de l'Étranger. Préparé par TAILLEUR, pharmacien de 1^{re} classe. Anc. Professeur à l'École de Médecine, Ex-Interne des Hôpitaux de Paris, Officier d'Académie.
Le FLACON dans toutes les Pharmacies de France 2.25
P. mandat 3.35. Brochure explicat. gratuite. Demande adressée à P. TAILLEUR, pharmacien à FONTAINEBLEAU (S.-et-M.).

DÉPOT PRINCIPAL A TUNIS :

PHARMACIE FATTACIOLI, 7 AV. DE FRANCE

LA PETITE TUNISIE SOCIALISTE SE TROUVE EN FRANCE

A Paris : au Kiosque n° 16, Boulevard des Capucines, en face le Grand Café (qu'il ne faut pas confondre avec le Café de la Paix). Chez Mme Vauriot, Bibliothèque de la Gare P.-L.-M. (sous le buffet), et à l'Office Tunisien 2, rue Meyerbeer.

Dans les gares de : Marseille, Toulon, Nice, Monaco, Monte-Carlo, Lyon, Perache, Avignon, Valence, Dijon, Aix-les-Bains, Vichy, etc., etc.

ADMINISTRATION DES HABOUS AVIS

Il est donné avis au public que le lundi 17 Juin 1912, à 9 heures du matin il sera procédé, au siège de l'Administration des Habous à Tunis, 55, Rue de l'Eglise, à l'adjudication d'échange d'un terrain renfermant quelques palmiers dit « Rokaat El Djerbi » sis dans la forêt de Djera (Caïdat de l'Arad).
Mise à prix : 850 fr.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à l'Administration des Habous (Bureau des échanges).

Pharmacie BLOCH

14, avenue de France et 2, rue Al-Djazira TUNIS

Léon Bloch Fils

Pharmacien de 1^{re} classe de l'Université de Montpellier

Lauréat de l'École supérieure d'Alger Spécialités françaises et étrangères. — Optique médicale. Oxygène, sérums, préparations et pansements stérilisés. — Service spécial d'expédition immédiate. Conditions avantageuses pour Sociétés, Exploitations minières, Agricoles et Industrielles.

Téléphone N° 553

DOCTEUR LUMBROSO

de la Faculté de Montpellier

ANCIEN INTERNE DES HOPITAUX EX-INTERNE DES ASILES

ANCIEN AIDE D'OBSTETRIQUE ET DE GYNECOLOGIE
6, RUE D'ALGER

Consultation de 2 à 5 heures

Raymond VALENSI

Ingénieur-architecte

22, Rue de Russie, 22 - TUNIS
Immeubles de rentes. — Constructions industrielles et rurales. Arrosage, distributions d'eau.
Plans à forfait, Affaires, Projets

TUNIS-SOUVENIR

11, Avenue de France - TUNIS

(Entre le Café de France et le coiffeur Ville)

Immense assortiment

de CARTES POSTALES ILLUSTRÉES
IMAGERIE POUR NOEL
ET JOUR DE L'AN

Vin du Domaine Hafsî

Propriété du Prince Ismael Bey

Suprême-Boukha

Anisette Serrana

Fabricant-Dépositaire

Joseph KTORZA

TUNIS-8, Rue Ed-Drina- TUNIS

Restaurant du Japon

C. FIORINI & C. FALORNI, Propriétaires
5, Rue de la Casbah

près la Place de la Bourse (au premier étage) TUNIS

Service à la Carte-Repas sur commande

Vraie cuisine italienne

Spécialité des Ravioli et Cassate
Vins fins de la Maison ROUFF, de Naples
Vin de Piémont. — Vin du Chianti.

SALONS RÉSERVÉS

J.A. BEMBARON

9, Rue Es-Sadikia - TUNIS

Pianos PLEYEL et BOISSELOT

Vente Location

à partir de 25 francs par mois

Locations de Pianos neufs

à 15 francs par mois

Machine à écrire DACTYLE

300 francs avec facilité de paiement

VÊTEMENTS

J. BELL

5, Rue d'Italie, TUNIS



MAISONS RECOMMANDÉES

Grand dépôt de poterie, faïence, porcelaine, verrerie, de quincaillerie, lampisterie. Maison Martinez frères, 28, rue d'Italie, Tunis.

Dépôts Coloniales, gros, demi-gros et détail, dépôt de pommes de terre. A. MANCUSO, place de la gare Française.

Quincaillerie française, fournitures pour bâtiments, entrepreneurs, mines, articles agricoles. R. Jenny, 22, rue d'Algérie. Tunis

Grande Fabrique de Pâtes Alimentaires. Boulangerie — G.-B. FRANCO 18, Sidi-Bou-Mendil, Tunis. — Télép. 450

Au Flamant Rose. — M. Blanc, naturaliste Rue Al-Djazira, 16, En face l'Hotel de Paris. Pelleterie, Fourrures. Prix modérés.

Droguerie de la Poste. — J. Attal. Juste en face l'horloge de la Poste. Produits de premier choix, Prix très réduits.

Pâtisserie, Confiserie — Maison Montelatecci, CHAMBON, successeur, Avenue Jules-Ferry, 53 et 55 — Five o'clock.

Gr. Café-Restaurant-Brasserie de Paris. — Bières Pousset- Champigneulle et Spatenbräu, J. Billiaut, propriétaire.

200 repas par jour, RESTAURANT du ROSSIF. Plats du jour, Repas à la carte et à prix fixe. Av. Jules-Ferry.

Maison DESPEROUX

FONDÉE EN 1888

El-Afrane (banlieue de Tunis) Carrière du Djebel-Carrouba

FOURS A FEU CONTINU

Chaux hydraulique, Chaux et Pierre Plâtre — Pierre à bâtir et Pierre de taille

BRIQUETTERIE DE PREMIER ORDRE

Briques plates et creuses Pavés et Dalles

Pour les commandes s'adresser: 12,

AVENUE DE CARTHAGE

usine, à El-Afrane, banlieue de Tunis

LA COTE DU SOLEIL

Etablissement Thermal de Korbous
GRAND HOTEL DES THERMES
CERCLE DES ÉTRANGERS

La plus belle excursion des environs à 50 kilom. de Tunis, route de huit kilomètres en corniche sur le Golfe, en face Carthage.

Service bi-Hebdomadaire par Automobiles
Les départs ont lieu régulièrement le dimanche et le jeudi par automobiles.

Service par chemin de fer et voiture. — Tous les jours départ de Tunis par chemin de fer (gare du Sud), à 7 h. du matin (voiture directe pour Soliman), arrivée à Soliman à 8h,20 (chemin de fer aller et retour, 1^{er} classe 5.80 : 2^e 4.15 3.55). 2 Omnibus de l'Hotel des Termes aller fr. : aller et retour 3 fr.) On trouve également des omnibus à prix plus réduits à la gare de Soliman. Arrivée à Korbous à 10h. (18 kil. Départ de Korbous à 3 h du soir, assurant la correspondance avec le train partant le Dimanche à 5 h, 10 et Tunis à 6 h. du soir.

P.-L.-M

La Compagnie délivre toute l'année des carnets individuels ou collectifs, de 1^{re}, 2^e et 3^e classe pour effectuer, à prix réduits des voyages pouvant comporter des parcours sur les réseaux suivants : 1^{er} Paris-Lyon-Méditerranée. Est, Etat, Midi, Nord, Orléans, Ouest, P.-L.-M. Algériennes, Est-Algérien Etat (lignes algériennes), Ouest-Algérien, Bône-Guelma, Sfax-Gafsa ; 2^e sur les lignes maritimes desservies par la Compagnie Générale Transatlantique; par la Compagnie de Navigation Mixte (Compagnie Touache), ou par la Société générale de Transports maritimes à vapeur; 3^e sur les lignes maritimes des services par la Compagnie des Messageries maritimes. Ces voyages, dont les itinéraires sont établis à l'avance par les voyageurs eux-mêmes, doivent comporter, en même temps que des parcours français, soit des parcours maritimes, et sur les réseaux algériens ou tunisiens, les parcours sur les réseaux français doivent être de 300 kilomètres au moins ou comptés pour 300 kilomètres.

Les parcours maritimes doivent être effectués par les paquebots de l'une seulement des quatre Compagnies de navigation participantes; ils peuvent cependant être effectués à la fois par les paquebots de la Compagnie des Messageries maritimes et par ceux de l'une quelconque des trois autres Compagnies de navigation.

Validité. — Les carnets sont valables pendant 90 jours, à compter du jour du départ, ce jour non compris mais ils sont valables 120 jours, lorsqu'ils comportent des parcours sur les lignes desservies par la Compagnie des Messageries maritimes. — Faculté de prolongation moyennant paiement d'un supplément.

Imprimerie spéciale de la

Petite Tunisie Socialiste

Le gérant: D. V. SCIALOM.

A la Cour. — La Cour d'appel d'Alger vient de confirmer le jugement du Tribunal de Tunis sur incident dans l'affaire Des Portes de la Fosse contre de la Charrière et Tridon. L'affaire reviendra donc bientôt devant les juges de Tunis, et M. Tridon aura encore à affronter de rudes insinuations dans l'appréhension constante de l'article 37, perpétuel souci de ses jours et de ses nuits, article qui prévoit de deux mois à trois ans de prison et une amende de 1000 à 3000 francs.

Malgré l'absence complète de sympathie que nous avons pour le directeur de la « Tunisie Française » et son ancien rédacteur nous ne souhaitons pas qu'ils soient traités comme l'ont été les rédacteurs de ce journal sous le pro-consulat du républicain Millet.

Tournée théâtrale. — Mme Réjane, la prestigieuse artiste dramatique, la meilleure comédienne de notre temps, accompagnée de sa troupe parisienne triée sur un volet serré va donner à Tunis, au théâtre Rossini, trois grandes représentations dont le succès sans précédent est assuré à l'avance.

En voici le programme :
Samedi 25 Mai (soirée) :

L'Aigrette, de Dario Nico démie.

Dimanche 26 Mai (matinée) :

Madame Sans-Gêne, de Victorien Sardou et Emile Moreau.

Dimanche 26 Mai (soirée) :

Sapho d'Alphonse Daudet et Adolphe Belot

Nul doute qu'il n'y ait foule pour applaudir la tournée Réjane dans ses belles productions.

Les gaités du recrutement. — Il y avait la semaine dernière des pleurs et des grincements de dents parmi les très nombreux indigènes des deux communes mixtes de Souk-Ahras et de la Sefia accompagnant leurs enfants devant la commission de recrutement présidée par M. Durand, le sympathique sous-préfet de Guelma.

Ce recrutement n'avait pas l'air de plaire, tant s'en faut, aux indigènes appelés à servir sous les drapeaux et qui opposèrent à un moment donné une ombre de résistance.

Il paraît dit notre excellent confrère le « Petit Souk Ahras, que dans certains douars le mécontentement serait grand et se traduirait par des menaces à l'adresse des cheiks responsables de ces levées d'hommes.

Un Monsieur qui encaisse. — Ceci est de l'information pure, tout au plus un fait divers, une correction infligée par un homme injurié à un calomniateur public sur lequel, après avoir longuement signalé ses méfaits, nous nous étions promis de faire dorénavant le silence. Cela s'est passé sous nos fenêtres : comment n'en pas parler, à titre d'information pure ?

M. Trionfo fils, remplaçant son père insulté qui siégeait au Tribunal Criminel, porta quelques taloches vengeresses au champion des revendications d'un petit clan de juifs. Et le brave homme, en philosophe stoïcien, encaissa avec résignation cette distribution de giroflées et de chandelles, s'essuya la face, étancha ses larmes, et passa.

Une telle grandeur d'âme, doublée d'une si grande capacité réceptive nous font craindre que bien de citoyens, saisis de la même façon que M. Trionfo, ne fassent endurer au champion les offres du record de l'encaissement....

Gaz et Eaux de Tunis. — Pendant l'exercice 1911, le produit des exploitations s'est élevé à 1.489.126 fr. 12 en augmentation importante sur l'exercice précédent, qui atteignit 1.134.988 fr. 67.

En tenant compte des intérêts et agios, mais déduction faite des diverses charges financières, il reste un bénéfice net de 444.091 fr. 98 contre 359.051 fr. 04. Report de l'exercice antérieur compris, le solde disponible, ressort à 416.948.17 en augmentation de 94.940 fr. 08 sur celui de l'exercice précédent.

Nous croyons savoir qu'il a été proposé à l'assemblée du 8 mai courant la répartition d'un dividende de 55 francs par action de capital et de 30 francs par action de jouissance, contre 50 et 25 francs respectivement l'an dernier.

Initiative louable. — Une grande réunion de propagande, mutualiste est organisée par la « Mutualité Ouvrière » pour le dimanche de Pentecôte. Elle comprendra le compte-rendu moral et financier de l'œuvre, plusieurs discours de propagande, une causerie-conférence dite par une gracieuse mutualiste sur « l'Idée de Mutualité », une pièce de vers déclamée par une fillette, des questions diverses etc.,

Aux Travaux publics. — Des modifications ont été apportées dans les services de la direction générale des Travaux publics. M. de Fages reste toujours Di-

recteur Général, M. l'Ingénieur en chef Michaux à qui nous devons le superbe développement de nos voies ferrées devient Directeur du service central des chemins de fer qui a acquis aujourd'hui une grande importance.

M. l'Ingénieur Durel en remplacement de M. Aubry est chargé du service des bâtiments civils.

Enfin, M. l'Ingénieur Hégly qui vient d'être promu Ingénieur en chef, conserve ses fonctions de directeur du service de l'hydraulique qui va prendre un important développement.

SUR LE RIF

Les conférences de M. le colonel Bouquero, ont le don, grâce à leur intérêt d'histoire vécue, à leur belle tenue littéraire et poétique, et à la personnalité de leur auteur, d'attirer au Palais des Sociétés françaises, à l'appel de l'Institut de Carthage, un public nombreux, choisi et empressé.

L'autre soir, le brillant officier qui a quitté l'armée — quoi qu'en aient dit l'Action Française à Paris et la Tunisie Française à Tunis — sans aucune contrainte, honorable et honoré, jouissant de l'estime de ses chefs et de la sympathie de ses pairs, a parlé de son séjour au bord de la Moulouya en 1908-9. Il insista longuement sur la création du centre de Berkane, qu'il fonda de toutes pièces, et dont il assura définitivement la prospérité. Il y installa notamment une école française qui finit par avoir l'assentiment et le patronage officiels. Parmi les moyens mis en œuvre pour subvenir au budget de son école, il y a une histoire de cochons offerts par un chef arabe et mis en loterie par M. Bouquero qui mit l'auditoire en gaité.

De ses promenades à Méliila et aux îles Zaffarine (ne lisez pas : îles à farine), où il fut envoyé pour y recevoir les remerciements du corps expéditionnaire espagnol, M. Bouquero rapporte des descriptions charmantes, amusées ou émues, toujours impeccablement littéraires, soulignées de projections originales et inédites.

Pour finir, nous devons féliciter M. le Colonel Bouquero des heures pleines d'intérêt qu'il a fait passer à ses auditeurs, et souhaitons pouvoir l'entendre, aussi souvent que possible.

Le Réservoir de Hammam-Zriba

Nous avons envoyé à notre très compétent collaborateur Jacques Bahar, à Paris la brochure que M. Coignet, ingénieur à Tunis a bien voulu nous faire tenir sur son projet de barrage-réservoir d'eau à Hammam-Zriba.

Nous aurions voulu avoir de auditu quelques renseignements complémentaires que le projet n'explique pas mais nos occupations ne nous ont pas permis d'avoir avec l'auteur du projet le rendez-vous que nous désirions relativement à la partie financière du projet.

Qui fera les fonds ?

Quels avantages seront concédés à M. Coignet ?

Son projet lui sera-t-il payé une somme fixe — cinquante ou cent mille francs par exemple —, pour études, levés, de plans débours, etc, etc, ou recevra-t-il — ce qui serait exorbitant — une part à fixer par mètre cube d'eau livré ?

Si M. Coignet faisait les frais de l'entreprise, ce ne serait que justice de lui attribuer une participation dans la vente de l'eau, mais si comme on le prétend, c'est l'Etat qui doit les faire tous, une telle libéralité donnerait prise à la malignité publique.

On nous dit qu'il existerait un autre projet dit Minier que nous ne connaissons pas.

Celui-ci fait-il double emploi ou doit-il céder le pas au projet Coignet ?

Lequel des deux présente le plus d'avantages pour l'Etat, les particuliers, gent généralement négligeable et les finances du pays ?

Toutes ces questions seront traitées par Jacques Bahar avec l'autorité qui s'attache à ses travaux et ont reçu de M. Bechmann ancien ingénieur en chef des eaux de la ville de Paris, le plus éclatant hommage.

Les Délégations Financières

C'est jeudi dernier, 9 mai, que par arrêté du Gouverneur Général les Délégations financières ont été convoquées à Alger.

Voici ce qu'écrivit au sujet de ce petit Parlement M. Ernest Vinci qui fut un des premiers délégués financiers :

« Certes, ce n'est pas à moi à en dire du mal. J'ai tenu sur les fonts baptismaux.

« C'était un gosse qui était né avec toutes ses dents : le sort l'avait armé pour un formidable appétit.

« Quand Mgr Laferrière, qui officiait, lui mit le grain de sel sur la langue, l'enfant cria à tue-tête : « Impôts nouveaux ! »

« Emplois nouveaux, répondit l'écho du palais d'hiver. Je l'ai toujours soupçonné d'être un garçon de bureau un peu dur d'oreilles qu'on avait apposté là tout exprès.

« Aujourd'hui, les sinécures ne se comptent plus, le personnel a augmenté d'un bon tiers et les gros traitements aussi.

« Quant aux impôts, on sait qu'ils ne nous ont pas été épargnés, et ce n'est pas fini ».

Ne dirait-on pas que ce qu'écrivit M. Vinci à propos des délégations financières d'Algérie s'applique comme un gant à notre Conférence Consultative ?

Il faudrait pourtant chercher le remède à enrayer un mal qui tend en Algérie comme en Tunisie à faire des deux colonies des pays inhabitables, qu'il faudrait bientôt fuir.

Plus d'argent et pas de railways

En 1908, l'Algérie a été autorisée à contracter un emprunt dont la moitié environ était destinée à des constructions de chemins de fer. Ces lignes nouvelles devaient coûter 72.500.000 francs. Mais une fois les travaux mis en train on s'est aperçu qu'il y avait une petite erreur de cent dix-neuf millions !

Si en Tunisie les dépassements sont du 37 pour cent, en Algérie ils sont de 54 pour cent sur les évaluations primitives.

Ajoutons que c'est la commission des chemins de fer du Sénat qui a reconnu cet énorme déficit. Quant au rapporteur de l'Algérie à la Chambre, celui-ci bien stylé, bien circonvenu par le gouvernement général, était resté muet.

Ce déficit est-il réel se demande l'Avenir de l'Est ? Non dit-il, il est supérieur à la somme annoncée.

Si la Tunisie est endettée pourses chemins à peu près terminés, l'Algérie l'est beaucoup plus pour n'avoir rien fait.

Magasins Généraux et Entrepôt Réel de Tunis (Port).

La direction des Magasins Généraux et Entrepôt réel de Tunis (Port) informe MM. les Colons que les tarifs de magasinage à appliquer, pendant la prochaine campagne, aux céréales déposées dans ses magasins, sont particulièrement modérés.

L'administration, se chargeant de toutes les démarches, du transport de la gare de Tunis à l'entrepôt, des manipulations, des livraisons même au besoin, et enfin de l'avance des frais, évite tout souci aux clients qui n'ont plus à s'occuper que de l'expédition à la gare du point de départ.

Le warrantage assure, par la récupération d'une partie des fonds avancés pour les travaux, la possibilité d'attendre patiemment des cours rémunérateurs.

Les mêmes remarques s'appliquent d'ailleurs à toutes les marchandises déposées dans l'un quelconque des Entrepôts : libre, fictif ou réel des Magasins Généraux sauf en ce qui concerne le warrantage des vins, suspendu pendant la période du 1 juin au 20 Novembre et celui de quelques rares marchandises rapidement périssables qui est impossible en toute saison.

A l'occasion de l'arrivée des huiles d'olive d'Algérie, la direction rappelle qu'elle possède des piles à l'huile à la disposition des clients. Dans le cas où les huiles seraient déposées en fûts, un dispositif récemment adopté permettra d'atténuer notablement sinon de supprimer entièrement les pertes résultant du coulage presque inévitable des huiles en fûts.

POUR FRANCE

Les privilégiés de la Tunisie qui s'en vont chaque année passer l'été en France ou les fonctionnaires qui s'y rendent lors de leurs congés doivent tous aller dans la HAUTE-SAVOIE, et surtout dans la zone près de Genève.

Il y a là au flanc du Mont Voiron, (1465 mètres d'altitude) de jolis villages enfouis sous les verts ombrages qui sont d'un bon marché incroyablement de 3 à 5 francs par jour tout compris avec lait et nourriture en abondance (3 repas).

Et puis la proximité de Genève, ville luxueuse et agréable, Thonon, Evian et Lausanne, et la commodité des trains permettent à ceux que la campagne ne séduit pas d'aller passer l'après-midi dans l'une de ces villes et de rentrer le soir.

Pour plus amples renseignements, nous les demander. Nous nous ferons un plaisir de les fournir gratuitement.

Crock-Notes

Le timbre des Déclarations en douane

Une délégation composée de MM. Pellet, Révolon, Genèvey, Péloni, délégués à la Conférence consultative, et Bouillier, trésorier de la Chambre de Commerce, s'est rendue jeudi chez M. le Directeur des Finances pour le mettre au courant de la situation fâcheuse créée au petit commerce principalement, par les conséquences de l'application du récent décret sur le timbre des déclarations en douane.

Ce timbre qui, antérieurement à ce décret, ne coûtait que dix centimes par déclaration, coûtera désormais un franc vingt centimes.

La délégation ayant exposé combien cette mesure était préjudiciable au commerce et à la consommation qui souffre déjà de la cherté de la vie, promesse lui a été faite que cette situation serait examinée avec la plus grande bienveillance.

SOUK-AHRAS

Une fête à la gare. — Nous annonçons il y a quelques jours dit notre excellent confrère « Le Reveil de Souk-Ahras » la nomination au grade d'officier de l'Instruction publique, de M. Lacroix inspecteur au Bône-Guelma. Nous avons appris avec plaisir qu'à la suite de cette distinction méritée, accordée à leur chef, les agents de Souk-Ahras du Bône-Guelma, avaient organisé samedi matin à 10 heures, à la gare, une réunion intime au cours de laquelle furent remis à M. Lacroix les insignes, en bijou, de sa décoration.

M. le chef de gare se faisant dans la circonstance le porte-parole de tous les agents, s'adressant à M. Lacroix, prononça l'allocution suivante :

Monsieur l'Inspecteur,
« Les agents de la gare de Souk-Ahras, m'ont chargé de vous présenter leurs félicitations pour la nomination au grade d'officier de l'Instruction publique dont vous venez d'être l'objet. Je suis heureux de remplir cette mission et de joindre mes félicitations à celles des agents de la gare.

« Votre boutonnière qui en est digne ne pouvait être mieux choisie pour recevoir cette distinction honorifique, « Tout le personnel est fier d'avoir vu son Inspecteur être apprécié aussi bien à l'extérieur qu'à la Cie du B.-G. où il est assuré de toutes les sympathies.

« Permettez-moi de vous présenter dans ce modeste écrivin, les insignes de votre nouveau grade. Les agents ont tenu à vous l'offrir, à titre de souvenir, en cette circonstance.

« Nous regrettons tous que cette petite manifestation n'ait pas l'éclat officiel qu'elle mérite, mais nous avons tenu à la faire dans l'intimité et en vrais cheminois, pour bien vous prouver qu'elle est toute de sympathie ».

M. Lacroix, très ému de la manifestation cordiale de ses collaborateurs, les a vivement remerciés de leur délicate attention et les a assurés qu'ils pouvaient tous comme par le passé, compter sur sa bienveillance et son attachement.

Au B. G.

A partir du 15 Mai les trains (12) 27 et (12) 22 « été » de l'embranchement d'Oued Sarrath à K. Es-Senam seront substitués aux trains (12) 21 et (12) 26 « hiver ».

Se rapporter à l'affiche générale de la marche des trains.

Courses de Tunis

A l'occasion de ces courses qui auront lieu les jeudi 16 et dimanche 19 mai 1912, des billets aller et retour de toutes classes portant réduction de 50 0/0 sur les prix du tarif général, seront délivrés sur Tunis par toutes les gares de la Cie. des Chemins de fer de Bône-Guelma et prolongements.

Ces billets seront valables, à l'aller, pour tous les trains du 13 au 18 Mai et le 19 Mai pour tous trains arrivant à Tunis avant deux heures du soir.

Au retour ces billets seront valables le 16 Mai pour les trains partant de Tunis après 4 heures du soir et du 17 au 22 Mai pour tous les trains.

A cette même occasion, les chevaux ainsi que leurs propriétaires et conduc-

teurs bénéficieront des prix et conditions des tarifs spéciaux G. V. n° 12 bis et P. V. n° 29 bis chapitre II.

Courses de Constantine

A l'occasion de ces courses qui auront lieu le 16 Mai 1912, des billets aller et retour de toutes classes portant réduction de 50 0/0 sur les prix du tarif général seront délivrés sur Constantine par toutes les gares de la Cie. des Chemins de fer de Bône-Guelma et prolongements.

Ces billets seront valables à l'aller, les 14 et 15 mai pour tous les trains. Au retour, les 17 et 18 mai au départ de Constantine.

A cette occasion, les chevaux ainsi que leurs propriétaires et conducteurs bénéficieront des prix et conditions des tarifs spéciaux G. V. n° 12 bis et commun n° 112 et P. V. n° 29 bis chapitre II et commun n° 129.

Un Concours

Un concours régional d'animaux de race mulassier et espèce bovine aura lieu les 18 et 19 Mai à Souk Ahras qui promet d'être très brillant car les engagements reçus à ce jour sont très nombreux.

Spectacle-Concours

Très prochainement aura lieu dans notre ville, à « La Salle Omnia » une représentation très amusante d'un film intitulé « Le Concierge de Paturot », qui, par suite d'une entente avec notre confrère les « Lectures Pour Tous » donnera à tout spectateur la possibilité de gagner de magnifiques prix en espèce, dont l'un de trois mille francs.

Le numéro de Mai des « Lectures Pour Tous » contient du reste les renseignements complets sur cette intéressante combinaison.

Voyages d'Etudes

Un journal indigène, El-Hack, organe de défense des intérêts musulmans, vient de prendre une initiative qu'il nous est agréable d'enregistrer. Il organise, pour les prochaines vacances, un voyage d'études en France. Parmi les villes que visitera la caravane arabe, citons : Marseille, Arles, Lyon, le Creusot, Paris, Versailles.

Les excursionnistes assisteront à la revue du 14 juillet, à Longchamps.

Audition Musicale

Mademoiselle Marguerite Rouanet, l'excellente et sympathique professeur de piano a donné l'audition annuelle de ses élèves, le Samedi 11 Mai à huit heures et demie du soir, Hôtel des Sociétés Françaises.

Comme d'habitude, une affluence empressée et élégante a fait fête à la maîtresse experte et à ses élèves.

Pour les Photographes

Le nombre des Touristes qui font de la photographie est incalculable, cependant beaucoup délaissent cette occupation aussi artistique qu'intéressante, afin de s'éviter un surcroît de bagages. Bien peu, en effet, d'amateurs photographes savent voyager sans s'encombrer de tout un attirail pesant et inutile, aussi notre confrère Georges Lanquest, directeur du journal Le Home, vient-il de leur rendre un signalé service en faisant paraître un livre, Le Photocycliste, dont les premières éditions ont été enlevées en très peu de temps.

Cet ouvrage est en vente au prix de 1 fr. aux bureaux du journal Le Home, 7, rue Hégésippe-Moreau, Paris (18°), Prix franco recommandé en France 1 fr. 15, pour l'étranger, 1 fr. 35.

Le rattachement de la Tunisie

au

Ministère des Colonies (1)

Nous avons dit, dans l'avant-dernier numéro de la Petite Tunisie Socialiste quelques uns des arguments qui militent en faveur du rattachement de la Tunisie au Ministère des Colonies.

En faisant ressortir l'influence qu'ont pu acquérir les Turcs au sud de la Régence avant la guerre, nous avons omis de rappeler la décision du sultan de Constantinople, qui est venue conférer le titre de pacha et donner en même temps une investiture officielle au chef des touareg Adzjer. Cette situation est grave ; plus elle dure et plus elle se fortifie, et l'on peut concevoir, si elle se prolongeait, combien elle serait inquiétante le jour où une autre puissance se serait substituée à la Turquie dans

(1) — Suite et fin. Voir notre numéro 1228 du 16 avril 1912.